



DECISION D'ATTRIBUTION N°000003/DA/C-MOKOLO/CIPM/AG/2022

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC, OBJET DES DEMANDES DE COTATION
N°000002/AC/C-MOKOLO/CIPM/AG/2022 DU 07 AVRIL 2022 EN PROCEDURE D'URGENCE
RELATIF A LA FOURNITURE DE 1.350 TABLES BANCS DANS LA COMMUNE DE MOKOLO
DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA REGION DE L'EXTREME-NORD

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOKOLO (AUTORITE CONTRACTANTE)

VU la Constitution ;
VU le Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
VU le Décret n°2002/03 du 19 Avril 2002 portant code général des Impôts ;
VU le Décret n°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;
VU le Décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
VU le Décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n°2012/074 du 04 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;
VU le Décret n°2012/075 du 04 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
VU le Décret n°2012/076 du 04 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
VU le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant code de Marchés Publics
VU le Décret n°2018/449 du 1^{er} Août 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
VU l'Arrêté Présidentiel n°33/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur les cahiers des clauses Administratives générales applicable aux Marchés Publics des Travaux ;
Considérant la Circulaire n° 004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative l'application du code des Marchés Publics ;
Considérant la Circulaire n° 002 et 003/CAB/PMR du 30 Janvier 2011 qui précise les modalités de mutation économiques des Marchés Publics ;
Considérant la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 à la passation et contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Considérant la Décision n°01443/CAB/MINMAP du 29 Juin 2016 constatant la composition des commissions internes de Passation des Marchés Publics auprès des certaines communes ;
Considérant le Procès-verbal d'ouvertures des plis et de proposition d'attribution de la commission de passation des marchés ;

D E C I D E :

Article 1^{er} : Le marché public, objet de la demande de cotation N°000002/AC/C-MOKOLO/CIPM/AG/2022 DU 07 AVRIL 2022 en procédure d'urgence pour la fabrication de mille trois cent cinquante (1350) TABLE bances pour l'équipement des salles de classe dans la Commune de Mokolo, Département du Mayo-Tsanaga, Région de L'Extrême-Nord, est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribué à l'Ets CHERIFFSON B.P : 16 KOZA TEL: 6 77 995 159 pour un montant de : QUARANTE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE SIX (40.489.966) FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISÉES et un délai d'exécution de SOIXANTE (60) jours calendaires.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- MINMAP/DGMI/YDE (P.C.R)
- MINEPAT/MT (P.C.R)
- PREFET/MT (P.C.R)
- ARMP/MT (P.Infos)
- DD/ MINMAP/MT (P.Infos)
- PC/PM/C.MOK (P.Infos)
- INTERESSES
- Archives/Chronos



Dr. VOHOD DEGUIME
Médecin Hors Echelle

REPUBLICUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

COMMUNE DE MOKOLO

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

COUNCIL OF MOKOLO

INTERNAL TENDERS BOARD

000003
COMMUNIQUE RADIO N°/CR/C-MOKOLO/CIPM/SG/2022

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC, OBJET DES DEMANDES DE COTATION
N°000002/AC/C-MOKOLO/CIPM/AG/2022 DU **07 AVRIL 2022** EN PROCEDURE D'URGENCE
RELATIF A LA FOURNITURE DE 1.350 TABLES BANCS DANS LA COMMUNE DE MOKOLO
DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA REGION DE L'EXTREME-NORD

Le Maire de la Commune de Mokolo (Maître d’Ouvrage), communique :

Suite à la consultation des Offres par la Sous-commission Technique d'Analyse, et la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés, les travaux objet de l'Appel d'offres suscité a été attribué à l'ETS **CHERIFFSON B.P : 16 KOZA TEL: 6 77 995 159** e a été **retenue adjudicataire** pour un montant de : **QUARANTE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE SIX (40.489.966) FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRIS**ES et un **délai d'exécution de SOIXANTE (60) jours calendaires.**

Le Directeur de l'établissement concerné est invité à passer à la Commune de Mokolo (Service du Maître d’Ouvrage) pour l'établissement du projet de Lettre-Commande.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution pour les soumissionnaires non retenus./-

AMPLIATIONS :

- MINMAP/DGMI/YDE (P.C.R)
- MINEPAT/MT (P.C.R)
- PREFET/MT (P.C.R)
- ARMP/MT (P.Infos)
- DD/MINMAP/MT (P.Infos)
- PCIPM/C.MOK (P.Infos)
- INTERESSES
- Archives/Chronos

Fait à Mokolo, le

10 MAI 2022

**LE MAIRE
(MAITRE D'OUVRAGE)**



Dr. VOHOD DEGUIME
Médecin Hors Echelle